

Extract of Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry

<http://cucm.lautre.net/nos-elus/conseil-municipal/la-lutece/article/demolition-de-la-residence-la>

démolition de la résidence la Lutèce et du Foyer AFTAM

- Nos élus
- Conseil municipal
- La Lutèce
-

Publication date: jeudi 17 novembre 2005

Copyright © Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry - Tous droits réservés

Nous présentons aujourd'hui en question orale une lettre que nous avons adressée en Mairie le 2 septembre dernier. En effet, nous sommes sans réponse à ce jour alors qu'il s'agit d'un problème sensible puisqu'il touche au logement d'environ 500 Châtenaisiens et qu'il concerne la démolition de plus de 100 logements sociaux prévue en 2006. Face à l'urgence, nous espérons avoir des réponses à nos questions aujourd'hui. Nous vous écrivons :

« Pendant le dernier Conseil Municipal du 30 juin, lors du rapport sur la politique de la Ville pour l'année 2006, nous avons pris connaissance que deux enquêtes sociales concernant la Résidence de La Lutèce et le Foyer des Travailleurs Migrants avaient été diligentées pendant l'été 2004. Nous vous demandons par la présente l'accès à ces enquêtes et à leurs conclusions.

En remarque, nous vous avons déjà fait une demande semblable dans notre courrier du 18 novembre 2004 lui aussi resté sans réponse. De plus, le rapport précise qu'une étude est en cours sur la construction à Châtenay-Malabry d'une résidence sociale de 40 lits. Les éléments de ce projet ont déjà été présentés dans les locaux de la mairie annexe de l'Esplanade.

Nous demandons l'accès à ces éléments déjà publics ainsi qu'au dernier projet, dès qu'il sera finalisé.

D'autre part, la démolition de La Lutèce entraîne la suppression de 94 logements sociaux à faible loyer. Le programme du secteur comprend la reconstruction de logements intermédiaires à loyer supérieur et en plus petit nombre.

Comme vous l'avez annoncé en Conseil Municipal, il y aura, conformément à la loi, le même nombre de logements sociaux construits que ceux démolis. Nous vous demandons également le bilan précis en nombre et en montant de loyer des logements sociaux construits en balance de cette démolition. Vous aviez aussi évoqué la création future d'une MOUS pour reloger les habitants de La Lutèce au cas par cas. Nous nous permettons de vous rappeler par la présente que l'échéance de la démolition prévue en 2006 approche, que les habitants de la Lutèce forment un groupe depuis une trentaine d'années avec des personnes âgées et qu'un plan de relogement rapidement mis en place avec des propositions dans le quartier est souhaitable pour la majorité des locataires.

Il est bien entendu évident, dans le contexte aigu de pénurie de logements sociaux, que la démolition des deux tours de La Lutèce ne commencera qu'après que tous les habitants actuellement présents dans ces tours aient accepté un logement convenable, en terme de coût, de localisation et de superficie.

Il est clair que des conditions identiques sont indispensables pour tous les occupants actuels du Foyer avant sa démolition. »

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Par lettre arrivée en Mairie le 7 septembre 2005 et par voie de question orale de ce soir, vous sollicitez la communication de deux enquêtes sociales concernant le groupe immobilier géré par la Société La Lutèce à Châtenay-Malabry et le Foyer Aftam, réalisées à la demande respectivement de P ACTE 92 et de la SEM 92. Les études ont été entreprises dans le cadre de la politique de la Ville et du projet de restructuration urbaine auxquelles travaillent actuellement de nombreux acteurs publics, dont la Commune de Châtenay-Malabry, pour préparer la décision devant être arrêtée quant à l'avenir des immeubles en cause.

Il apparaît donc prématuré d'en tirer des conclusions. Le Conseil Municipal de notre Commune sera bien évidemment appelé à en délibérer le moment venu. En l'état, il m'apparaît que la divulgation de ces études est de nature à mettre trop tôt sur la place publique des éléments d'informations utiles aux acteurs sociaux, et pourrait affecter la sérénité de la prise de décisions, surtout lorsque je vois des documents qui disent : « Des élus municipaux nous ont informés que le Maire de Châtenay-Malabry a ouvertement parlé au Conseil Municipal

d'un projet de destruction de nos deux bâtiments. Nous avons les mêmes intérêts à défendre et nous proposons donc de nous rencontrer pour nous organiser. » Donc, des élus municipaux organisent la révolte.

démolition de la résidence la Lutèce et du Foyer AFTAM

Toutefois, je vous confirme bien volontiers que je serai en mesure d'accéder à votre demande dès que le processus décisionnel sera plus avancé et ce aux alentours du 15 mai 2006